

**COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 novembre 2019**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2019
  - ◆ Ajout d'un point à l'ordre du jour : Enquête publique pour les sources en zone communale et domaniale
- Émet un avis favorable à la mise en vente de 12 bâtiments par Habitat 70 situés rue Max Chaon
- Décide du déclassement des parcelles correspondantes à des tronçons de chemins sur le périmètre du CET du Hays, de mandater le cabinet DELPLANQUE-MEUNIER pour déterminer les limites. Ces parcelles seront cédées à la CCHC au prix des frais engagés par la commune afin que la CCHC installe une clôture sur l'ensemble du périmètre défini au CET du HAYS
- Décide du déclassement d'une partie d'une parcelle desservant le 3 bis rue des tulipes et de sa cession à M et Mme ROBERT
- Accepte la donation de terrains de la succession de Madame Isabelle CHAON et de la prise en charge des frais notariés
- Décide d'attribuer une indemnité au taux de 100% au receveur municipal ainsi qu'une indemnité de 45.73€ pour la confection des documents budgétaires
- Accepte l'augmentation du taux de cotisations passant de 7.85% à 8.59% pour le contrat d'assurances souscrit auprès de SOFAXIS/CNP couvrant les remboursements à la commune suite aux absences des personnels.
- Décide de l'attribution de « Chèque d'ado 70 » à l'ensemble des agents communaux et à leurs enfants âgés de 12 ans maximum. La valeur unitaire du chèque est de 30€.
- Décide de la vente d'une platebande de 12m<sup>2</sup> cadastrée B 1061 située rue des Roses au prix de 120€. Les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.
- Approuve les modalités de répartition des charges de la piscine avec la commune de Hautevelle
- Adopte une motion de soutien à la population retraitée
- Autorise le passage sur un chemin piétonnier attenant à la propriété située au 46 rue Marquiset et autorise provisoirement pour raison de travaux le passage d'un engin de chantier par la cour de l'école maternelle
- Prends acte de la signature d'une convention avec l'INSEE pour la dématérialisation des données d'état civil et de l'adhésion à un bouquet de services auprès du site internet service-public.fr afin que les administrés puissent faire des démarches administratives par internet.
- Décide de l'attribution d'une aide financière d'un montant de 100€ au Ski Club de Saint-loup-sur-Semouse
- Valide le dossier d'enquête publique concernant la protection des sources situées en zone communale et domaniale.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 15 novembre 2019.

Le Maire,  
Marie-Odile HAGEMANN